

De façon générale, on observe une **qualité satisfaisante des ACM contrôlés** avec une moyenne de satisfaction des critères à 88,5% !

Néanmoins, l'analyse fait ressortir un certain nombre de défaillances structurelles sur lesquelles il est nécessaire d'agir prioritairement :

- **Problématique d'affichage** : tableau des horaires de travail, plans d'organisation des secours, numéros d'urgence etc.
 - **Problématique de la dimension pédagogique des accueils** : absence ou obsolescence des projets éducatif/ pédagogique, difficile distinction pratique entre ces projets, description lacunaire des activités pédagogiques etc.
 - **Problématique du contrôle d'honorabilité** : absence de déclaration sur GAM/TAM ou déclaration partielle sans les intervenants extérieurs ponctuels.
- ➔ **D'autres problématiques sont récurrentes mais moins structurelles**, à l'instar de la restauration (thermomètres, qualité nutritionnelle), de l'équipement sanitaire (fiches sanitaires des mineurs, trousse à pharmacie incomplète, nombre de sanitaires insuffisant) ou encore de l'organisation et de la sécurisation des espaces (locaux vétustes/ non verrouillés, espaces extérieurs inappropriés etc.).
- ➔ **Certains critères sont en revanche quasi systématiquement respectés** : le taux d'encadrement, l'assurance des locaux et dans une moindre mesure la qualification des encadrants.

Diagnostic de l'Inspection Contrôle Evaluation en Centre-Val de Loire

L'analyse a été menée sur des contrôles effectués entre 2021 et 2023.



ACM : sur une base de 250 contrôles étudiés.



EAPS : sur une base de 305 contrôles étudiés.



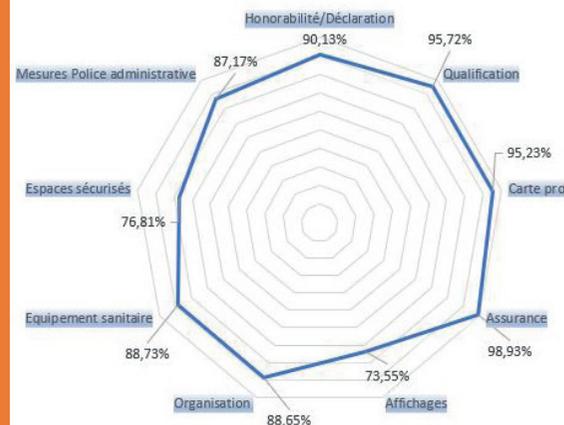
● Pourquoi ce diagnostic ICE ?

L'objectif de cette étude a été de **centraliser les données** quantitatives et qualitatives des différents services départementaux **afin de dresser un état des lieux** le plus complet possible de la mission ICE sur la région. L'enjeu était donc de **pouvoir rendre compte des bonnes pratiques et des défaillances récurrentes** dans l'organisation des différentes structures d'accueil du public et de les objectiver **afin d'engager une démarche partenariale de remédiation aux problématiques identifiées**.

● Quelle méthodologie employée ?

L'analyse s'est basée sur un **échantillon représentatif de comptes rendus de contrôles** effectués sur toute la région entre 2021 et 2023, à la fois concernant les Accueils Collectifs de Mineurs et les Etablissements d'Activité Physique et Sportive. **L'étude a eu pour objectif d'identifier « le degré de prévention » mis en œuvre dans ces structures afin d'assurer la sécurité des individus accueillis**. La méthode utilisée s'est basée sur la construction d'un **référentiel commun permettant d'objectiver le risque** existant dans le séjour/établissement contrôlé, défini comme le **croisement entre la fréquence et la gravité du dysfonctionnement constaté**. La gravité a été estimée par les contrôleurs eux même, et les dysfonctionnements constatés ont été relus à l'aune des difficultés exprimées par ces derniers.

EAPS



De façon générale, on observe une **qualité satisfaisante des EAPS contrôlés** avec une moyenne de satisfaction des critères à 88,3% !

Néanmoins, l'analyse fait ressortir un certain nombre de défaillances structurelles sur lesquelles il est nécessaire d'agir prioritairement :

- **Problématique d'affichage** : plans de secours, profondeurs des baignades, numéros d'urgence, communication sur les violences sexuelles et sexistes etc.
 - **Problématique de sécurisation des espaces** : contrôle irrégulier des défibrillateurs/extincteurs, des équipements de protection individuelle, des espaces potentiellement accidentogènes etc.
 - **Problématique du contrôle d'honorabilité** : déclaration imparfaite des éducateurs bénévoles, non renouvellement des cartes professionnelles etc.
- ➔ **D'autres problématiques sont récurrentes mais moins structurelles**, à l'instar de l'équipement sanitaire (défauts dans la trousse à pharmacie, dans le matériel et les locaux utilisés ou encore dans la tenue d'un cahier de soins) et dans une moindre mesure de la qualification appropriée des encadrants.
- ➔ **La souscription d'une assurance adaptée est en revanche quasi systématiquement respectée.**